



Résidence alternée La place du père

Violaine Godart, Gérard Poussin

DANS **L'ÉCOLE DES PARENTS** 2011/1 N° 588 , PAGES 29 À 31
ÉDITIONS **ÉRÈS**

ISSN 0424-2238

DOI 10.3917/epar.588.0029

Date de mise en ligne : 24/12/2015

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-l-ecole-des-parents-2011-1-page-29?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour érès.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.



Violaine Godart

Médiatrice familiale et responsable de formation au Ceccof, thérapeute familiale et de couple.

« NOUS SOMMES DANS UNE ÉPOQUE DE TOTALE REMISE EN CAUSE DE LA PUISSANCE PATERNELLE »

« POUR LE TRÈS JEUNE ENFANT ON NE PEUT ENVISAGER DE RÉSIDENCE ALTERNÉE DE TYPE UNE SEMAINE-UNE SEMAINE »



Gérard Poussin

Professeur de psychologie clinique à l'université Pierre Mendès-France de Grenoble.

1 Vous êtes médiatrice familiale. Dans quel cadre rencontrez-vous ces couples qui se séparent avec de très jeunes enfants ?

Violaine Godart : Les parents que nous recevons viennent soit dans le cadre d'une décision de justice, à la demande du juge aux affaires familiales, soit, dans un tiers des cas, de leur propre initiative, pour trouver un accord. De ce que j'ai pu observer, ces couples avec de tout jeunes enfants n'ont souvent pas eu le temps de se constituer en tant que couple. Certains, pour des raisons économi-

ques, ont pu vivre ensemble chez un de leurs parents, ou de façon précaire et l'enfant est arrivé très vite. Dans d'autres cas, assez fréquents, la femme, autour de 35 ans, sans enfant, prend soudain conscience de ce que j'appellerai « l'horloge biologique ». Elle rencontre un homme et assez rapidement attend un enfant.

Or il existe des étapes nécessaires dans la constitution d'un couple : tout d'abord, il y a l'état amoureux qui dure les deux-trois premières années, puis une autre relation se construit. Et c'est au moment où

l'état amoureux disparaît que débute véritablement la vie du couple, qui nécessite un certain nombre de compromis avec l'autre. Si le couple n'est pas solide, l'arrivée du bébé peut perturber un équilibre fragile et tout peut exploser. Les cycles se superposent : chacun doit devenir partenaire en même temps que parent. Ce n'est pas simple, il y a des risques de brouillage, susceptibles d'entraîner conflits et séparations. Ce qui est paradoxal pour moi, qui qui ai vécu l'arrivée de la contraception, c'est la façon dont aujourd'hui, l'enfant semble ne pas être pensé.

Résidence alternée

LA PLACE DU PÈRE

La résidence alternée, décrite pour les très jeunes enfants par certains experts, pose la question de la place du père.

Regards
croisésLa place
du père

« LES PÈRES
VONT DEVOIR
INVENTER
DE
NOUVELLES
RELATIONS,
RÉFLÉCHIR
À LEUR PLACE
ET À LEUR
RÔLE »
V. GODART

2 Vous parlez de la toute-puissance des mères et de la remise en cause de celle des pères.

V. G. : Oui, certaines mères semblent « éjecter » le père après la naissance de l'enfant, paraissant ne plus avoir besoin de lui à leur côté. Elles sont le reflet de cette toute-puissance maternelle qu'on observe dans notre société et dont les pères pâtissent.

Cette toute-puissance des mères peut s'expliquer par un retour de balancier, car elles ont longtemps été sous la coupe des hommes, et en même temps reléguée par eux à ce rôle. Mais aujourd'hui les pères doivent « ramer ». Dans la séparation, ils risquent de perdre l'enfant.

Les pères d'ailleurs peuvent reprocher à leur compagne de les avoir instrumentalisés. Certes, l'homme connaît le risque qu'elle tombe enceinte, mais l'arrivée de l'enfant est souvent vécue par lui comme une forme d'abus. « *Je n'étais pas contre, mais c'est toi qui décides de tout* », disent-ils. La femme voulait l'enfant, absolument, l'homme l'aurait peut-être voulu, mais plus tard. Il n'était pas encore prêt. La femme, elle, ne voulait plus attendre.

Cependant ces pères, même s'ils n'ont pas « consenti » de leur propre gré à cet enfant-là, se projettent et se vivent comme père et revendiquent l'accès à leur enfant. Ce n'est pas « *je vais t'en faire baver* », mais simplement l'envie et le besoin d'avoir accès à lui. Ils sont d'ailleurs touchants lorsqu'ils parlent de leur bébé, ils en parlent joliment.

Nous sommes dans une époque de totale remise en cause de la puissance paternelle qui, en fin de compte, autorise les pères à être plus proches de leurs enfants. Ils sont plus chaleureux, plus portants. Les enfants vont y gagner.

Cependant beaucoup de pères récemment séparés sont démunis, meurtris. Ils sont renvoyés à leur responsabilité. Souvent éloignés de leurs propres parents, ils ne savent pas comment faire, car ils n'ont pas eu de modèle pertinent. Quel père doivent-ils être, « papa loisirs » ou « papa école et devoirs », peuvent-ils s'autoriser à suivre de près la scolarité de leur enfant ? Comment se positionner ? Que faire avec cette culpabilité de la séparation ?

Ils vont devoir inventer de nouvelles relations, réfléchir à leur place, à leur rôle. Et ils devront travailler avec les mères. Les associations de pères sont parfois trop souvent en « réaction contre ». Ces pères vont devoir définir ce qu'ils veulent pour eux et leur enfant et pas uniquement ce que les mères décident pour eux. Il s'agit de penser ensemble comment faire ensemble. Les mères, elles, sont davantage en position d'attente, elles ont le droit pour elles puisque, dans 95 % des cas, on leur confie les enfants, surtout lorsqu'ils sont très jeunes. Dans leur discours, elles affirment ne pas vouloir priver l'enfant de leur père – cette idée-là semble être passée –, mais la réalité est parfois plus compliquée.

3 Que pensez-vous de la résidence alternée avec de jeunes enfants ?

Gérard Poussin : Pour le très jeune enfant de moins de 2 ans, on ne peut envisager de résidence alternée de type une semaine – une semaine. Le principe d'égalité n'est pas à proscrire, mais à cet âge-là, il n'est pas raisonnable.

Une séparation précoce implique une certaine inégalité entre père et mère. Après 2 ans, 2 ans et demi, il n'y a pas de problème ; avant cet âge, je ne vois comment le bébé peut se

construire sans dommage avec une alternance d'une semaine sur deux. Un bébé à cet âge ne peut en effet être séparé de sa figure d'attachement plus de deux jours. L'alternance pour lui devrait donc être de deux jours-deux jours. Cela obligerait à des acrobaties qui, dans les faits, seraient encore plus dommageables pour l'enfant.

Certains parents bricolent des systèmes sur mesure : quatre jours chez mamie, deux jours chez papa, retour chez maman. Pourquoi pas mais le but n'est pas, à cet âge, que chaque parent ait sa moitié d'enfant, il est que chaque parent soit assuré de maintenir le lien avec lui.

S'il n'y a pas de résidence alternée, on retourne au classique week-end tous les quinze jours, qui ne créera pas de processus d'attachement avec le père, mais pour autant ne garantira pas de ne pas perturber l'enfant.

V. G. : En tant que médiatrice, je creuse les besoins des parents. Parfois, la résidence alternée est réclamée juste pour embêter ou pour revendiquer exactement autant d'accès à l'enfant que l'autre.

Chacun se dit, de peur de disparaître aux yeux de son enfant : « *Je dois passer autant de temps que l'autre avec mon enfant* ». Le principe de la résidence alternée entretient cette confusion. Or ni l'enfant ni les parents n'ont besoin de cette égalité stricte pour garder un lien réciproque. Un père m'a dit : « *Lorsque mes enfants partent le dimanche soir, quand je lave leur linge, pour le week-end suivant, je sais que je suis leur père* ». En lavant leur linge, il a pensé à eux. Il a tout compris. Il existe des parents absents et pourtant très présents et inversement.

4 Comment donc maintenir l'attachement¹, en sachant que l'égalité deux jours-deux

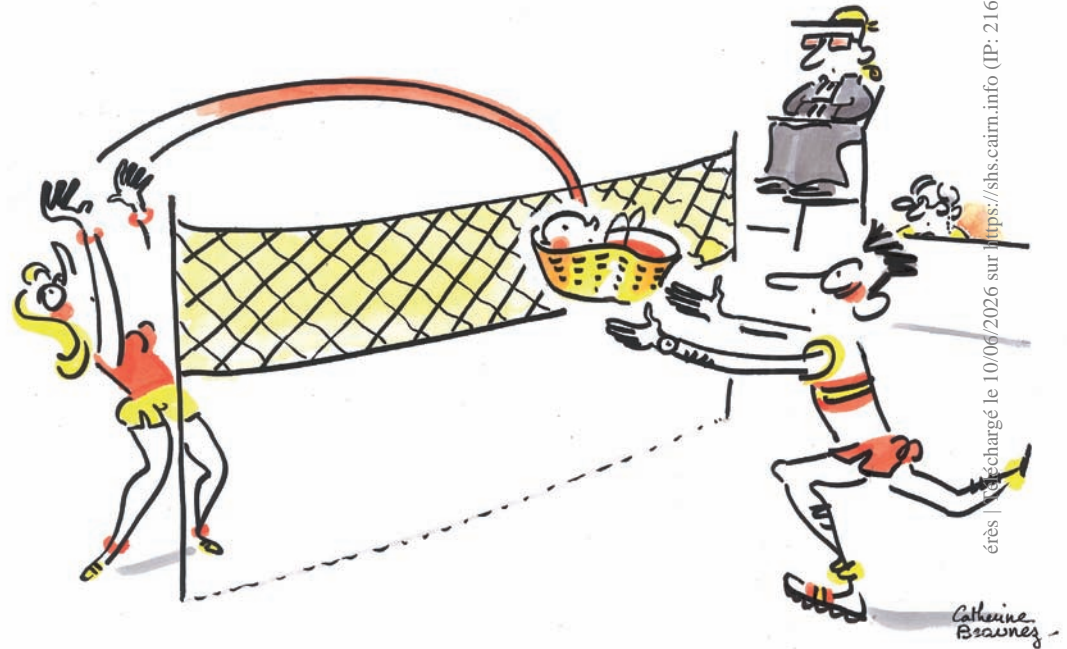
jours est très perturbante en termes de rythme de séparations et de rupture ?

G. P. : On a un problème, il faut inventer des solutions. Si les parents s'entendent bien, cela peut fonctionner. Le père passe une après-midi, une journée, une matinée. Chacun invente une solution pour que l'enfant ne soit pas séparé du père pendant des périodes de 15 jours. Il existe bien le calendrier de Brazelton, repris par le professeur Maurice Berger. Mais c'est du « prêt-à-porter » et les parents ne peuvent pas toujours s'y conformer.

Il faut donc inciter à une médiation ; en fonction des métiers et des libertés de chacun, pour envisager les moyens à mettre en œuvre afin que le tout-petit puisse créer un processus d'attachement avec chacun de ses parents.

V. G. : Comme médiatrice, je n'ai pas de conseils à donner. Si les parents réclament une résidence alternée pour le bébé, j'attire leur attention sur les études à propos de l'attachement, qui affirment que le bébé a besoin de sa mère pendant ses premières années. Mais je pense qu'elles sont dépassées. La question de l'attachement doit être revisitée. Si un attachement sécurisé peut se développer avec un tiers, pourquoi pas avec le père ? Les pères à ce sujet ont raison de se manifester, de faire parler d'eux.

Certains parents parviennent cependant à trouver des arrangements, souvent très complexes : lundi mardi pour l'un, puis changement le mercredi, et jeudi vendredi. Ils semblent s'y retrouver. C'est l'essentiel. Ils affirment que l'enfant s'y retrouve aussi. Ces arrangements nécessitent une proximité géographique pour respecter le cercle amical, la nounou, la crèche. Cela demande une organisation sans faille et des relations apaisées entre les parents. La



résidence alternée pour les tout-petits ne me choque pas si les relations sont apaisées entre les parents.

Dans de rares cas, les parents mettent en place une résidence alternée pour eux. Les enfants restent dans la maison et chacun vient à tout de rôle. C'est plus simple pour les enfants mais cela requiert des revenus suffisants et une séparation très claire.

5 Que se passe-t-il en cas de conflit ?

V. G. : C'est le cœur du travail de la médiation. Soit il peut s'apaiser et un accord peut intervenir, très modeste parfois. Soit il est trop important ou « enkysté » et la médiation va s'arrêter.

G. P. : Certains couples sont dans une telle bagarre qu'il ne peut être question de médiation. S'il y a de la haine et du dénigrement, ce sera l'horreur pour l'enfant.

Je me souviens d'un cas où la séparation était actée. L'enfant avait 16 mois. La mère avait dit alors : « Je veux bien que le papa ait son temps mais il n'est pas question que je lui abandonne ma fille. » On a mis en place un processus d'alternance pour que les parents ne se bagarrent pas, pour qu'il y ait le minimum d'entente autour du gamin. Aujourd'hui

il a 3 ans, il va bien, il est vif, il parle bien. Mais lorsque je le vois avec ses parents, je perçois, par de petits gestes, une forme d'inquiétude. Par exemple, il tire la veste de son papa en disant : « C'est mon papa ». On voit que les choses ne sont pas encore très stables et sûres. Je suis parfois sollicité pour des expertises psychologiques demandées par le juge. Je demande à ce que chaque parent vienne séparément avec l'enfant. Ce qui importe c'est d'observer comment le bébé réagit avec son parent, s'il est affolé ou au contraire tranquille, en confiance. Cela donne une idée de la relation.

Certains experts, tels le professeur Maurice Berger, ont proposé de modifier la loi pour restreindre la résidence alternée aux enfants de plus de 4 ans. Personnellement, je n'y suis pas favorable et je rejoins sur ce point le sociologue Gérard Neyrand. On ne peut pas tout légiférer. La question est davantage de former les magistrats, les juges aux affaires familiales. La plupart des juges avec qui j'ai parlé sont d'accord sur le fait qu'une résidence alternée une semaine-une semaine, pour les tout-petits, est aberrante.

Propos recueillis par Isabelle Magos

**« LORS DES SÉPARATIONS, IL FAUT INCITER À UNE MÉDIATION »
G. POUSSIN**

1. La notion de l'attachement classique passe par le « portage » (*holding*). Un enfant découvre la différence en étant porté différemment par son père et sa mère. De façon plus souple pour la mère, plus tonique pour le père.